

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 9 octobre 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 08

Bruno CARLIER, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Antoine FORGAR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Dominique CHAMBON (sans pouvoir), Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Anne LANGARD), Jean GOUVERNEUR (sans pouvoir), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir), Laurent SUBLARD (sans pouvoir).

Membres votants : 08

Membres représentés : 2

Présidence : Francis DEBREY

Secrétaire : Evelyne HUROT

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL

Par délibération du 30 septembre 2022, le conseil municipal a adopté la nouvelle tarification des concessions et prestations dans le cimetière communal, applicable à compter du 1^{er} octobre 2022, révisable chaque année par délibération du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'annuler la délibération du 30 septembre 2022 fixant les tarifs applicables dans le cimetière communal, et d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 1^{er} octobre 2023 pour l'ensemble du cimetière communal, extension et partie ancienne, augmentant de 2 % les tarifs des prestations et concessions précédents.

CONCESSIONS	DUREE 15 ANS	DUREE 30 ANS
Concession temporaire :		
- Pour inhumation en pleine terre d'un corps adulte ou enfant	186,49 €	372,97 €
- Pour caveau		
- Pour case du columbarium		
- Pour caverne		
Renouvellement de concession	186,49 €	372,97 €
Taxe de superposition à partir du 2 ^{ème} corps, de la 2 ^{ème} urne ou d'une boîte à ossements	186,49 €	372,97 €

Mise à disposition d'un caveau 2 places par la commune	1 865,07 €	1 865,07 €
Mise à disposition d'une case du columbarium	708,72 €	708,72 €
Mise à disposition d'un caverne	522,19 €	522,19 €

PRESTATIONS DIVERSES	
Dispersion de cendres au jardin du souvenir	62,48 €
Fourniture et pose d'une plaque sur la stèle du jardin du souvenir	Coût réel + 37,28 € frais de gestion
Travaux de gravure sur case du columbarium ou sur caverne	Coût réel + 37,28 € frais de gestion

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- d'annuler la délibération du 30 septembre 2022 fixant les tarifs applicables dans le cimetière communal,
- d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 1er octobre 2023 pour l'ensemble du cimetière communal, extension et partie ancienne, augmentant de 2 % les tarifs des prestations et concessions précédents.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



The image shows the official seal of the Commune de Fontaine-Francaux, Seine-Maritime, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. L. L. L.'.



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITE COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX	DATE ENVOI : 16/10/2023
--	--------------------------------

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Budget principal – Décision modificative n° 1	Délibération n° 2023/25	
Contribution communale au FAJ 2023	Délibération n° 2023/26	
Classement de parcelles sises ruelle aux cailloux dans le domaine public communal	Délibération n° 2023/27	
Classement de parcelles dans le domaine public communal dans le cadre d'un projet d'alignement de voirie	Délibération n° 2023/28	
Actualisation des tarifs du cimetière communal	Délibération n° 2023/29	
Renouvellement de l'adhésion à PEFC 2023-2028	Délibération n° 2023/30	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :

*** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture**